

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est porté à la connaissance de l'assemblée communautaire qu'en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2020, aux termes de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et des articles L2322-1 et L2322-2 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin a été amené à prendre des décisions relatives :

. à la signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle des locaux de la base de loisirs à Saint-Victurnien et ses avenants éventuels pour la période du 28 et 29 septembre 2024, avec l'association 'Rotary club Saint-Junien Trois Rivières' représentée par sa présidente en exercice madame VERGNAUD Nadège, – Décision n° 2024/174 du 16 septembre 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour sur Glane et ses avenants éventuels pour la période scolaire 2024/2025, avec l'association 'ASSJ Karaté Do' représentée par son président en exercice M. Patrice DELMAS, – Décision n° 2024/175 du 16 septembre 2024 ;

. à la modification n°3 de l'acte constitutif de la régie de recettes des aires de camping-cars – Décision n° 2024/176 du 16 septembre 2024 ;

. à la modification n°3 de l'acte constitutif de la régie de recettes 'Espace Paul Pellas Billetterie et Boutique' – Décision n° 2024/177 du 16 septembre 2024 ;

. à l'attribution du marché lié à la mission de coordination SPS des travaux de rafraîchissement du hall d'entrée et de réaménagement des bureaux du centre aqua récréatif Aiga Bluia à la société « Cabinet Duboc – 87280 Limoges » pour un montant de 1 360,00 € hors taxes – Décision n° 2024/178 du 16 septembre 2024 ;

. à la signature d'une convention avec l'Inspection d'Académie, représentée par son inspectrice d'académie en poste, madame Jacqueline ORLAY, pour les interventions musicales en milieu scolaire – Décision n° 2024/179 du 17 septembre 2024 ;

. à la modification n°6 de l'acte constitutif de la régie de recettes des gîtes de la Chassagne – Décision n° 2024/205 du 24 septembre 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour-sur-Glane et ses avenants éventuels pour la période scolaire 2024/2025, avec l'association « Namasté développement personnel » représentée par ses présidents en exercice M. Yves COUDRAY et M. Jean Christian IMBERT – Décision n° 2024/206 du 30 septembre 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour-sur-Glane et ses avenants éventuels pour la période scolaire 2024/2025, avec l'association « Oradour-sur-Glane Handball » représentée par sa présidente en exercice M^{me} Christelle COLLET – Décision n° 2024/207 du 30 septembre 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour sur Glane et ses avenants éventuels pour la période scolaire 2024/2025, avec l'association « Uso Oradour basket ball » représentée par sa présidente en exercice M^{me} Marie BERHAULT – Décision n° 2024/208 du 30 septembre 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour sur Glane et ses avenants éventuels pour la période scolaire 2024/2025, avec l'association « Thanh Long 87 » représentée par son président en exercice M. Marc JABOT – Décision n° 2024/209 du 30 septembre 2024 ;

. à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux du complexe sportif intercommunal à Oradour sur Glane et ses avenants éventuels pour la période scolaire 2024/2025, avec l'association « L'Agora » représentée par sa présidente en exercice M^{me} Claire RESTOIN – Décision n° 2024/210 du 30 septembre 2024 ;

et 27 octobre 2024 et du 1^{er} mars au 2 mars 2025 avec l'association « ASSJ Badminton » représentée par sa présidente en exercice M^{me} Jennifer GIROUX – Décision n° 2024/224 du 28 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et de ses avenants éventuels avec l'association Aiga Bluia Plongée, représentée par son président en exercice, monsieur Bruno MONTIEL, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif pour l'année scolaire 2024/2025 – Décision n° 2024/225 du 28 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'association Canoé Kayak Club Saint-Victorien, représentée par son président en exercice, Monsieur BOUBY Romain, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif pour l'année scolaire 2024/226 – Décision n° 2024/226 du 28 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'association « club du soleil de Limoges », représentée par son président en exercice, monsieur Christian BUGEAT, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif – Décision n° 2024/227 du 28 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec le centre hospitalier Roland Mazoin de Saint Junien, représenté par sa directrice déléguée, madame Muriel POUMEROULIE, relative à la prestation de mise à disposition des locaux au centre aqua-récréatif pour l'EHPAD de Chantemerle – Décision n° 2024/228 du 29 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec le centre hospitalier Roland Mazoin à Saint Junien, représenté par sa directrice déléguée, madame Muriel POUMEROULIE, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif pour la préparation à l'accouchement – Décision n° 2024/229 du 29 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'établissement d'accueil du jeune enfant 'Brin d'éveil' d'Oradour-sur-Glane, représenté par sa responsable, madame FORT Manon, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif pour l'année scolaire 2024/2025 – Décision n° 2024/230 du 29 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'EHPAD maison Sainte-Marie d'Etagnac, représenté par sa directrice, madame POINGT Sabine, relative à la réalisation de séances d'aquagym adaptée au centre aqua-récréatif – Décision n° 2024/231 du 29 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'ASSJ Natation Vienne-Glane, représentée par son président en exercice, monsieur Maël ESCRIBA ALVAREZ, relative à la mise à disposition des locaux du centre aqua-récréatif – Décision n° 2024/232 du 29 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention et ses avenants éventuels avec l'EHPAD de BRILLAC, représenté par sa directrice, madame DUPONT, relative à la réalisation de séances d'aquagym adaptée au centre aqua-récréatif – Décision n° 2024/233 du 31 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention de prestation de service et ses avenants éventuels avec le comité départemental Haute-Vienne de la ligue contre le cancer, représenté par sa présidente en exercice, Docteur Joëlle MOLLARD PETITCOLIN, relative à la réalisation de séances d'aquagym adaptée au centre aqua-récréatif – Décision n° 2024/234 du 31 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention de prestation de service et ses avenants éventuels avec le comité départemental Haute Vienne, France Parkinson, représenté par sa déléguée départementale en exercice, madame Marie GAYOUT, relative à la réalisation de séances d'aquagym adaptée au centre aqua-récréatif – Décision n° 2024/235 du 31 octobre 2024 ;

. à la signature d'une convention de prestation de service et ses avenants éventuels avec AVF Bellac, représentée par son président en exercice, Monsieur COTTE Patrick, relative à la réalisation de séances d'aquagym adaptée au centre aqua-récréatif – Décision n° 2024/236 du 31 octobre 2024 ;